



FICHE TECHNIQUE

IP ACARIEN

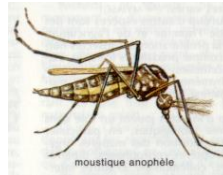


DESTRUCTEUR D'ODEURS ASSAINISSEUR D'ATMOSPHERE
AVEC FONCTIONS BACTERICIDE INSECTICIDE
BOITIER AEROSOL A PERCUSSION VIDANGE TOTALE
HORS PRESENCE HUMAINE
USAGE PROFESSIONNEL

IP ACARIEN est une préparation à base d'une combinaison de fonctions destructrices d'odeurs, de biocides en solution hydroalcoolique.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Aspect physique	: LIQUIDE CLAIR
Couleur	: INCOLORE
Odeur	: BOISE FRAIS
Inflammabilité	: POINT D'ECLAIR INFERIEUR A 21°C
Réaction chimique	: NEUTRE
Masse volumique	: 810 G ± 20 G/L
Gaz propulseur	: HYDROCARBONE



PROPRIETES PRINCIPALES

IP ACARIEN est un destructeur d'odeurs renfermant des éléments actifs biocides à fonctions :

- **Bactéricide** (efficacité contrôlée selon NF EN 1276) PSEUDOMONAS AERUGINOSA, ESCHERICHIA COLI, STAPHYLOCOCCUS AUREUS, ENTEROCOCCUS HIRAE PV NL/04099/3) (5MN).
- **Insecticide** : action de choc et de rémanence à base de pyréthrinoïdes de synthèse : noyau insecticide à fonctions insecticides acaricides (actifs sur les sarcoptes).

IP ACARIEN décontamine les surfaces par voie aérienne, réduction de la contamination aéroportée (PV NL/05032/F1) et réduit les risques de prolifération des microbes et insectes dans les locaux.

IP ACARIEN est un destructeur puissant, à dispersion instantanée par micronisation avec effet turbulent, apporte une action rapide neutralisante contre les molécules et odeurs désagréables.

IP ACARIEN apporte une ambiance nouvelle assainie permettant de rendre rapidement aux utilisateurs des locaux à atmosphère viciée.

Pour professionnels : **diffuseur à percussion hors présence humaine pour locaux fermés**, par brumisation en microparticules dans l'atmosphère, accède ainsi dans les zones difficiles à atteindre et à décontaminer telles que surfaces poreuses, crevasses, fissures, faux plafonds, gaines VO ou techniques, conduits d'évacuation de fumée ou de climatisation, cheminées, bouches d'aérations, trappe de désenfumage.

IP ACARIEN s'utilise dans les locaux à usages collectifs, salles de transit aéroportuaires, entrepôts, magasins, locaux de stockage (cartons, vêtements), maisons de retraite, salles mortuaires, compartiments funéraires des véhicules de transfert (décret n° 94941 du 24/10/1994), cabinets médicaux et vétérinaires, vestiaires, salles municipales, isoloirs...

MODE ET DOSES D'EMPLOI

• Diffusion à percussion hors présence humaine. Prêt à l'emploi.

• Pour toute application, veiller avant de percuter l'aérosol, à l'absence de toute source d'ignition (flamme, cigarette, appareil électrique en fonctionnement) dans le local ou les environs, à l'absence de personnes, animaux, aquarium ou plantes, denrées alimentaires non hermétiquement emballées.

• Fermer portes et fenêtres ou accès au local ou compartiment à désinfecter.

• Placer l'aérosol au centre de la pièce ou du compartiment.

• Enlever le capot de l'aérosol.

• Ne pas orienter l'aérosol vers le visage, le jet part vers le haut, l'aérosol se vide seul et en totalité.

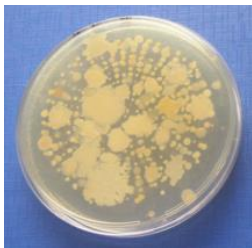
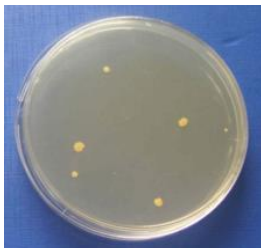
• Percuter l'aérosol en enfonçant complètement le bouton poussoir.

• **Sortir IMMEDIATEMENT de la pièce** en évitant d'inhaler et en refermant la porte.

• Laisser au contact dans le local fermé pendant **2 à 3 heures** ; passé ce délai, **aérer la pièce complètement avant réutilisation.**

NB enceintes closes et compartiments de volume inférieur à 7m³, appuyer sur le bouton poussoir sans le percuter à fond et diriger le spray par l'entrebâillement d'une ouverture à raison de 15 à 25 secondes pour 1m³.

VALEURS A TITRE INDICATIF		
Volume net du boîtier	Fonction souhaitée	Volume moyen du local
500 ml	Désinfection aérienne réduction de la contamination aéroportée	25 à 80 m ³
500 ml	Destructeur d'odeurs	25 à 250 m ³

Mise en évidence de la réduction de la population microbienne contenue dans l'air dans un local de 20 m3 cf procès verbal NL/05035/F1																							
« contrôle de la CONTAMINATION AÉROPORTÉE avant et après traitement de l'ATMOSPHÈRE d'un local, vestiaires à usage professionnel, application aérosol à percussion (vidange totale hors présence humaine) à propriétés microbicides ref A2193																							
1. Les prélèvements sont effectués dans un local de 20 m³ à l'aide d'un AERO BIOCOLLECTEUR certifié iso (n° calibration 01.27173) avant diffusion du produit Chaque prélèvement s'effectue sur 1000 litres d'air directement sur gélose PCA (MISE EN EVIDENCE DE LA FLORE TOTALE AEROBIE MESOPHILE). 2. Diffusion du produit : Pour cette expérience, la percussion d'un boîtier aérosol de 50 ml a été effectuée (vidange totale de l'aérosol). 3. Après un temps d'action de 3 heures , 3 x 2 prélèvements sont réalisés à une heure d'intervalle pour mesurer la contamination aéroportée résiduelle																							
Exemple de contamination microbienne Aéroportée recueilli <u>avant</u> traitement diffusion	Population microbienne moyenne initiale à T ₀ dénombrée avant application : 286 UFC (Unités Formant Colonies)		Exemple de contamination microbienne aéroportée recueillie dans le même local après traitement diffusion																				
	<table><tr><th colspan="4">Population microbienne dénombrée après pulvérisation :</th></tr><tr><th>TEMPS</th><th>Population Résiduelle (UFC)</th><th>REDUCTION Log.</th><th>TAUX DE REDUCTION</th></tr><tr><td>T₀ + 3h</td><td>32,5</td><td>0,94</td><td>88,6 %</td></tr><tr><td>T₀ + 4h</td><td>34</td><td>0,92</td><td>88,1 %</td></tr><tr><td>T₀ + 5h</td><td>38,5</td><td>0,87</td><td>86,5 %</td></tr></table>		Population microbienne dénombrée après pulvérisation :				TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION	T ₀ + 3h	32,5	0,94	88,6 %	T ₀ + 4h	34	0,92	88,1 %	T ₀ + 5h	38,5	0,87	86,5 %	
Population microbienne dénombrée après pulvérisation :																							
TEMPS	Population Résiduelle (UFC)	REDUCTION Log.	TAUX DE REDUCTION																				
T ₀ + 3h	32,5	0,94	88,6 %																				
T ₀ + 4h	34	0,92	88,1 %																				
T ₀ + 5h	38,5	0,87	86,5 %																				
50 ml de A2193, en vidange totale hors présence humaine, en décontamination par voie aérienne dans un local de 20 m³ présente une activité désinfectante significative des germes couramment présents dans l'air ambiant.																							

RECOMMANDATIONS



DANGER EUH208 Contient GLUTARAL. Peut produire une réaction allergique.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effort de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P405 Garder sous clef.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit et son conditionnement est destiné.

e TP 18	e TP 2
ne 0,119 %	didecyldimethyl ammonium 0,22 %
piperonyl 0,139 %	de 0,22 %

Informations relatives à l'usage des biocides : « Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement. La durée d'action est de plusieurs heures. L'intervalle de temps entre chaque application est en fonction de la réapparition d'insectes. Occupation des locaux après traitement nécessite un délai de 30 minutes dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.
En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001
Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.
Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.